

SÉANCE ordinaire

Le 5 novembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 5 novembre 2018, à 19 h, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

181105.336 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Autorisation – Participation au Congrès rassemblement enfance à Québec;
- Octroi de contrat – Les Constructions Jean-Paul Parisé Inc. – Déneigement et sablage des rues municipales quartier Newport ;
- Octroi de contrat – Déneigement de la Route 6 – Déneigement Michel Duguay ;
- Octroi de contrat – Déneigement centre municipal, patinoire extérieure, cour et glissade, quartier Pabos Mills ;

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES**
 - 3.1 CORRESPONDANCE
 - 3.2 DEMANDES
 - 3.2.1 Club Optimiste de Pabos Mills Inc. – Radiothon du 11 novembre 2018 ;
 - 3.2.2 Comité des Soupers du Club de golf de Chandler – Souper de Noël;
 - 3.2.3 Regroupement des artistes et artisans – Le bal des fêtes ;
 - 3.2.4 La Ressource – Campagne de financement 2018-2019 ;
 - 3.2.5 ADJ Newport – Radiothon annuel;
 - 3.2.6 Souper des bénévoles / entreprises / nouveaux arrivants – ADJ de Newport;
 - 3.2.7 Club ADJ Newport – Demande de commandite - Party du nouvel an ; Joujouthèque;
 - 3.3 AFFAIRES NOUVELLES
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Approbation des comptes à payer ;
 - 4.2 Autorisation – Ouverture d'un contrat de prêt – Règlement numéro V-207-2018 concernant la réalisation de travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc et d'égout, secteur Newport et un emprunt

- n'excédant pas 1 115 000 \$ à ces fins
- 4.3 Signataires – Entente relative au déneigement de la promenade du Lac Vachon 2018-2019 ;
 - 4.4 Approbation – Modification de la tarification 2017-2022 - Service du développement du sport, de la culture et du récréotourisme ;
 - 4.5 Citation patrimoniale – Château Dubuc ;
 - 4.6 Signataires – Entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre multigénérationnel de Pabos Mills et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et de la glissade à Pabos Mills ;
 - 4.7 Octroi de contrat – CPCS - Plan d'affaires et études connexes dans le cadre du projet de prise en charge de l'installation portuaire de Chandler;
 - 4.8 Adoption - Politique sur la gestion des substances psychotropes en milieu de travail ;
 - 4.9 Adoption – Règlement numéro V-215-2018 décrétant l'acquisition de véhicules et équipements pour la Ville de Chandler ainsi qu'une dépense et un emprunt à cet effet n'excédant pas la somme de 1 021 500 \$;
 - 4.10 Avis de motion – Règlement de gestion contractuelle - Ville de Chandler ;
 - 4.11 Avis de motion - Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics ;
 - 4.12 Modification de la grille salariale – Syndicat des employé(e)s municipaux ;
 - 4.13 Recommandation de paiement – Factures dans le cadre des travaux de réfection au Centre sportif Clément-Tremblay ;
 - 4.14 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) – Plusieurs routes municipales ;
 - 4.15 Recommandation de paiement - Projets de développement de quartier ;
 - 4.16 Recommandation de paiement – Certificat de paiement numéro 5 - Les constructions scandinaves – Centre sportif Clément-Tremblay ;
 - 4.17 Dépôt – États comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2018 ;
 - 4.18 Demande - Programme d'aide financière formation pompiers ;
 - 4.19 Modification - Règlement V-213-2018 - Pistes cyclables et fresque
5. **PROPOS DU MAIRE**
 6. **PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.
 - 6.2 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.337 AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS RASSEMBLEMENT ENFANCE À QUÉBEC

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout à représenter la Ville de Chandler au Congrès rassemblement Enfance qui se tiendra les 20 et 21 novembre 2018 au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.338 OCTROI DE CONTRAT – LES CONSTRUCTIONS JEAN-PAUL PARISÉ INC. – DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES RUES MUNICIPALES QUARTIER NEWPORT 2018-2021

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le déneigement et sablage des rues municipales, secteur Newport;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission et que cette dernière est conforme;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat de déneigement et de sablage des rues municipales, quartier Newport, à Construction Jean-Paul Parisé, au montant annuel de 107 000 \$, toutes taxes incluses, payable en six (6) versements par chèque à l'ordre de l'Entrepreneur. Le premier versement sera daté du 15 décembre 2018 et le dernier versement le 15 mai 2019.

Il est également résolu d'autoriser madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville le contrat à intervenir entre Les entreprises Michel Duguay et la Ville de Chandler, qui plus est, renouvelable annuellement par résolution du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.339 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 6 – DÉNEIGEMENT MICHEL DUGUAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat de déneigement du centre municipal de Pabos Mills, de la patinoire extérieure, cour et glissade à Les entreprises Michel Duguay au montant de 2 550.00 \$, toutes taxes incluses, payable en deux (2) versements : à la signature dudit contrat et le 15 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.340 OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT CENTRE MUNICIPAL, PATINOIRE EXTÉRIEURE, COUR ET GLISSAGE QUARTIER PABOS MILLS – LES ENTREPRISES LUCIEN BROUSSEAU INC.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat de déneigement du centre municipal de Pabos Mills, de la patinoire extérieure, cour et glissade à Les entreprises Lucien Brousseau Inc au montant de 8 278.20\$, toutes taxes incluses, payable en deux (2) versements : à la signature dudit contrat et le 15 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.341 ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.342 DEMANDES

Pour donner suite aux demandes d'aide financière déposées à la Ville de Chandler, il est unanimement résolu que ce Conseil accorde les montants suivants:

Club Optimiste de Pabos Mills inc. – Radiothon du 11 novembre 2018 ;	100 \$
Comité des Soupers du Club de golf de Chandler – Souper de Noël;	-
Regroupement des artistes et artisans – Le bal des fêtes ;	250\$
La Ressource – Campagne de financement 2018-2019 ;	-
ADJ Newport – Radiothon annuel;	50 \$
Souper des bénévoles / entreprises / nouveaux arrivants – ADJ de Newport;	500 \$
Club ADJ Newport – Demande de commandite - Party du nouvel an ;	650 \$
Joujouthèque;	175 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.343 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer représentant pour le journal des achats du mois d'octobre 2018 un montant de 598 978.32 \$ et de 102 466.99 \$ pour le journal des achats en lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.344 AUTORISATION – OUVERTURE D'UN CONTRAT DE PRET – RÈGLEMENT NUMERO V-207-2018 CONCERNANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, SECTEUR NEWPORT ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 115 000 \$ A CES FINS

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil autorise monsieur Jean Bélanger, directeur administratif, à réaliser les démarches nécessaires pour l'ouverture d'un contrat de prêt dans le cadre du règlement numéro V-207-2018 concernant la réalisation de travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc e d'égout, secteur Newport, et un emprunt

n'excédant pas 1 115 000 \$ à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.345 SIGNATAIRES – ENTENTE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT DE LA PROMENADE DU LAC VACHON 2018-2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil autorise madame Louissette Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la ville l'entente relative au déneigement de la promenade du Lac Vachon pour la saison 2018-2019, au montant de 4 369.05 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.346 APPROBATION – MODIFICATION DE LA TARIFICATION 2017-2022 – SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU SPORT, DE LA CULTURE ET DU RECREOTOURISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil approuve la modification de la tarification 2017 – 2022 proposé par le service du développement du sport, de la culture et du récréotourisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.347 CITATION PATRIMONIALE – CHÂTEAU DUBUC

CONSIDÉRANT que la Loi sur le patrimoine culturel a pour objet de favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que le patrimoine culturel est constitué de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents, d'immeubles, d'objets et de sites patrimoniaux, de paysages culturels patrimoniaux et de patrimoine immatériel;

CONSIDÉRANT que les différents éléments qui doivent être pris en compte et utilisés dans l'argumentation d'une « citation », la Ville de Chandler a proposé au propriétaire des lieux, LARS Canada Inc., représenté par monsieur Michel St-Pierre, de mandater une firme spécialisée pour étudier le dossier ;

CONSIDÉRANT que l'avis produit par la firme Bergeron Gagnon Inc., consultants en patrimoine culturel

et en muséologie, recommande que la propriété soit minimalement reconnue par la Ville de Chandler à titre d'immeuble patrimonial cité, en vertu de l'article 127 de la Loi sur le patrimoine culturel et que cette citation devrait s'appliquer à l'ensemble du lot cadastral de la propriété, de manière à inclure la villa, les dépendances et le terrain ;

CONSIDÉRANT que l'avis mentionne également que la propriété présente un intérêt pour la Gaspésie et pour l'ensemble du Québec, notamment par ses valeurs de rareté et d'architecture ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme légalement constitué recommande de reconnaître à titre d'immeuble patrimonial cité, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, l'ensemble du lot cadastral de la propriété du 87, rue de la Plage, en y incluant la villa, les dépendances et le terrain.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu que ce Conseil accepte de donner une citation patrimoniale au Château Dubuc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.348 SIGNATAIRES – ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN ET À LA SURVEILLANCE DU CENTRE MULTIGÉNÉRATIONNEL DE PABOS MILLS ET À LA PRÉPARATION, L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE ET DE LA GLISSADE À PABOS MILLS 2018-2019

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce Conseil autorise Madame Louise Langlois et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler Entente relative à l'entretien et à la surveillance du centre multigénérationnel de Pabos Mills et à la préparation, l'entretien et la surveillance de la patinoire et de la glissade à Pabos Mills 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.349 OCTROI DE CONTRAT – CPCS - PLAN D'AFFAIRES ET ÉTUDES CONNEXES DANS LE CADRE DU PROJET DE PRISE EN CHARGE DE L'INSTALLATION PORTUAIRE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour la réalisation d'un plan d'affaires et d'études connexes dans le cadre du projet de prise en charge de l'installation portuaire de Chandler;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu que ce Conseil octroi le contrat pour la réalisation d'un plan d'affaires et d'études connexes dans le cadre du projet de prise en charge de l'installation portuaire de Chandler au plus bas soumissionnaire conforme, CPCS, au montant de 110 386.35 \$, toutes taxes incluses.

Soumissionnaire(s)	Prix (toutes taxes incluses)
Norda Stelo	177 636.38 \$
CPCS	110 386.35 \$
Stratégia conseil	160 840.93 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.350 ADOPTION - POLITIQUE SUR LA GESTION DES SUBSTANCES PSYCHOTROPES EN MILIEU DE TRAVAIL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce Conseil adopte la Politique sur la gestion des substances psychotropes en milieu de travail tel que déposé pour le Comité de Santé et de Sécurité de la Ville de Chandler.

Il est également résolu que cette politique sera applicable suite à la rencontre annuelle de santé sécurité qui se tiendra au mois de novembre 2018 afin de présenter ladite politique aux salariés de la Ville de Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.351 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMERO V-215-2018 DECRETANT L'ACQUISITION DE VEHICULES ET EQUIPEMENTS POUR LA VILLE DE CHANDLER AINSI QU'UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT A CET EFFET N'EXCÉDANT PAS LA SOMME DE 1 021 500 \$

CONSIDÉRANT que la flotte de véhicules de la Ville de Chandler a besoin de remplacement ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'acquisition des équipements prévus sont estimés à un million de dollars (1 021 500 \$) ;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions permettront à la Ville d'améliorer ses opérations et de diminuer certains frais de location ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1er octobre 2018 ;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que le règlement portant le numéro V-215-2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.352 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE - VILLE DE CHANDLER

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il y aura présentation d'un règlement pour la gestion contractuelle à la ville de Chandler.

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.353 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il y aura présentation d'un règlement relatif aux modalités de publication des avis publics.

Le projet de règlement est déposé à cette fin pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.354 DEMANDE D'AJUSTEMENT SALARIAL - SYNDICAT DES EMPLOYE(E)S MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la demande d'ajustement salarial déposée au directeur général & greffier, le 20 juin dernier, par le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chandler;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de la charge de travail pour des emplois dits similaires, il y a un écart variant de 0.47 \$/heure à 0.55\$/heure;

CONSIDÉRANT l'exercice d'équité salariale de la Ville de Chandler dans le cadre de postes similaires;

CONSIDÉRANT que la diminution du nombre d'employés au sein du secteur administratif a fait en sorte que les tâches ont été redistribuées parmi les employés

restants;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte d'apporter des modifications à la classification de la convention des employés municipaux de la Ville de Chandler afin de viser l'égalité et la régularité salariales au sein des employés syndiqués concernés par la présente;

QUE les agent(e)s de bureau, madame Marleyne Lévesque et monsieur Yan Ritchie, actuellement en poste, seront désormais technicien (ne) en administration;

Que la secrétaire, madame Marilyn Duguay, aura une augmentation salariale de 0.47\$/h afin de régulariser son salaire;

QUE le poste d'adjointe administrative et aux communications sera intégré à la classification technicienne administration, commis aux comptes fournisseurs et à la comptabilité et coordonnatrice culturelle.

Que les ajustements ci-hauts seront rétroactifs au 1^{er} janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.355 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – FACTURES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION AU CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessous dans le cadre des travaux de réfection au Centre sportif Clément-Tremblay

ENTREPRISE	NO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
Usinage Jérôme Lebel	20180915	8910.57 \$
Les industries FIPEC Inc.	105394	1525.21 \$
CL Design	31 aout 2018	2 851.62 \$
CL Desing	4 octobre 2018	5 299.16 \$
HUARDÉLECTRIQUE INC	9739	1 560.29 \$
GHD Consultants Ltée	351034	1 716.01 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.356 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – PLUSIEURS ROUTES MUNICIPALES

À la séance du conseil municipal de la ville de Chandler tenue le 5 novembre 2018, la résolution numéro 181105.356 a été adoptée et se résume comme suit :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu ce qui suit :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin pour un montant subventionné de 22 262 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Il est également résolu que madame Kim Duffy, directrice financière soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville tout document pertinent, requis et nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.357 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIER

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Duguay, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce Conseil autorise le paiement des factures en lien aux projets de développement par quartier :

Entreprise	Numéro de facture	Montant (TTC)
Jambette	27301	5 352.40 \$
Soudure CMG	007936	1 132.27 \$
Pro GRAFITZ	F282	650.00 \$
GSS	138	2 640.04 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.358 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 - LES CONSTRUCTIONS SCANDINAVES – CENTRE SPORTIF CLÉMENT-TREMBLAY

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce Conseil approuve le certificat de paiement numéro 5 produit par Jean-Luc Heyvang, architecte, au montant de 1 161 928.50 \$, toutes taxes incluses, payable à Les Constructions Scandinaves Inc., pour des travaux de rénovation et de mises aux normes du Centre sportif Clément-Tremblay.

Il est également résolu d'autoriser le paiement de cette somme par la directrice financière à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**181105.359 DEPOT – ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES
AU 30 SEPTEMBRE 2018**

Ce Conseil prend acte de dépôts des états comparatifs de revenus et dépenses au 30 septembre 2018.

**181105.360 DEMANDE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FORMATION
POMPIERS**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la ville de Chandler désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I et de 6 pompiers pour le programme pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Rocher-Percé en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Rocher-Percé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.361 MODIFICATION - RÈGLEMENT V-213-2018 - PISTES CYCLABLES ET FRESQUE

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro V-213-2018 adopté le 9 juillet 2018, le Conseil a décrété la construction de deux (2) pistes cyclables dans les secteurs de Chandler et St-François et d'une fresque dans le secteur de Newport ainsi qu'un emprunt de 250 000 \$ à ces fins ;

ATTENDU qu'à la demande du ministère il y a lieu de modifier le règlement de la manière ci-après prescrite;

ATTENDU qu'il y a lieu de se prévaloir de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes et d'adopter la présente résolution compte-tenu qu'elle n'a pas pour effet de changer l'objet du règlement et qu'elle n'augmentera pas la charge des contribuables ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat, appuyé de monsieur le conseiller Richard Duguay et unanimement résolu de modifier le règlement d'emprunt numéro V-213-2018 de la façon suivante:

1. L'article 1 est modifié comme suit:

1.1 Le Conseil est autorisé à demander des appels d'offres et à effectuer ou faire effectuer des travaux relatifs à la construction de deux pistes cyclables dans les secteurs de Chandler et St-François suivant les tracés montrés sur les plans annexés au présent règlement sous la cote ANNEXE A et d'une fresque dans le secteur de Newport, plus précisément sur le réservoir d'eau potable situé sur le lot rénové 5 072 697.

2. L'article 2 est modifié comme suit:

2.1 Aux fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 250 000 \$ suivant l'estimation révisée du directeur général annexée au présent règlement sous la cote «ANNEXE B».

2.2 Les annexes «A» et «B», jointe à la présente résolution, sont jointes au règlement V-213-2018 pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181105.362 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 20 h 23

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier